ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'Actu

N° 130
Janvier 2023

La cérémonie
des vœux du maire 2023, p. 7

La nouvelle équipe municipale
p. 3

Extension des consignes de tri
p. 5

Retour en images sur la visite
du père Noël
p.6

Le mot de l'élu

Je m'exprime dans cet édito de la nouvelle version de *L'Actu* pour la première fois en tant que maire.
Je remercie l'équipe du conseil municipal qui m'a élu le 6 janvier à cette fonction et qui depuis le début du mandat œuvre à mes côtés, avec le plaisir d'être ensemble et d'être aujourd'hui encore tous ensemble.
Je remercie aussi très chaleureusement Claude Krieguer qui, après plus de 30 années de service à Asnières-sur-Oise, m'a fait confiance pour lui succéder à cette charge si difficile et prenante.
Depuis le début du mandat, nous avons beaucoup œuvré pour respecter le programme pour lequel nous avons été élus. Il reste encore beaucoup à faire. Nous publierons très prochainement notre bilan de mi-mandat et nous aurons l'occasion d'échanger au cours de réunions de présentation des projets en cours.
Nous sommes à l'écoute de tous et nous avons beaucoup écouté, nous sommes disponibles et nous avons beaucoup rencontré, et, avant tout, nous sommes là pour agir dans l'intérêt général et surtout pas dans l'intérêt particulier, pour bien faire pour tous et bien vivre tous ensemble.
La gestion municipale invite au compromis et ce n'est pas un exercice facile. Nous devons conjuguer les attentes et les besoins des administrés, les avis et les décisions du conseil municipal avec la prise en compte crédible des délais de réalisation et le parfait respect de l'équilibre de nos finances.
Nous serons très attentifs à préserver notre commune, écouter ses habitants, répondre aux besoins exprimés.
Mesdames et Messieurs, je vous présente mes vœux de santé, de bonheur, de concrétisation de vos projets personnels et professionnels et que cette nouvelle année 2023 ne vous réserve que des bonnes choses.

Éric Therry,
maire d'Asnières-sur-Oise

Le billet de la rédaction

Vous avez entre les mains un exemplaire de *L'Actu* légèrement différent des précédents numéros.
En effet, le service Communication a souhaité moderniser la maquette avec une nouvelle couverture. La chronique se transforme en Mot de l'élu plus synthétique. L'ensemble de vos rubriques habituelles est inchangé. Et petite nouveauté : n'hésitez pas dorénavant à flasher les codes QR. Ils vous amèneront sur plus de photos ou plus d'informations sur le site de la commune.
Bonne lecture !

Inscription à l'école pour les enfants nés en 2020

L'inscription des enfants pour la rentrée scolaire 2023-2024 s'effectue impérativement en mairie jusqu'au 18 février sur rendez-vous au 01 30 35 41 41. La liste des documents à fournir est disponible sur le site de la commune.

Inscription à l'accueil de loisirs pour les vacances de février

L'accueil de loisirs sera ouvert du 20 au 24 février aux enfants de 3 à 14 ans. Le dossier d'inscription, disponible sur le site de la commune, en mairie ou auprès des animateurs, est à déposer rempli et signé jusqu'au 13 février. Le planning des activités sera mis à disposition à compter du 23 janvier.

Participation de la mairie à la classe de neige 2023

26 élèves de CM2 de l'école Blanche-de-Castille partiront en classe de neige du 29 janvier au 3 février, au Collet d'Allevard en Isère. Le Conseil municipal, lors de la séance du 15 décembre 2022, a voté pour une participation de la commune à hauteur de 40 % du coût du séjour estimé à 19 772,50 €.
L'école versera 500 € au titre de la contribution au transport des élèves.
Nous remercions l'association Autour de l'école pour sa participation de 2 600 €.
Le montant final de la part des familles asniéroises est donc fixé à 337,06 € par enfant.

Révision des tarifs périscolaires

Le Conseil municipal, lors de la séance du 15 décembre 2022, a proposé de dissocier les tarifs maternelles et élémentaires pour la cantine. Le coût d'achat du repas correspond à la tranche 1 ; une augmentation est appliquée à partir du mois de janvier sur la totalité des tranches suivantes, ce qui impacte les services liés à la restauration scolaire (mercredis et vacances).
De plus, une sixième tranche de quotient familial a été créée afin d'harmoniser les tarifs, ainsi que la mise en place d'un montant spécifique pour le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à 1 €.
Cette proposition a été approuvée par 22 voix pour et une abstention.
Par ailleurs, les tarifs des garderies et de l'étude demeurent inchangés.

Une nouvelle équipe municipale au service des Asniéroises et Asniérois

Suite à la démission de Claude Krieguer de ses fonctions de maire, le conseil municipal a élu un nouveau maire lors de la session du vendredi 6 janvier. L'ordre et les délégations des adjoints ont de fait été également modifiés. Claude Krieguer conserve ses fonctions de conseiller municipal.

Éric Therry
Maire

Sandrine Bonnetain
6e adjointe

Philippe Marcot
1er adjoint

Jacques Letellier
5e adjoint

Paule Lamotte
2e adjointe

Sylvie Peslerbe
4e adjointe

Henri Poirier
3e adjoint

Les délégations des adjoints

Philippe Marcot :
finances, communication, CCAS

Paule Lamotte :
environnement, affaires scolaires

Henri Poirier :
urbanisme, patrimoine

Sylvie Peslerbe :
fêtes et cérémonies, tourisme, commerce

Jacques Letellier :
travaux, sécurité

Sandrine Bonnetain :
jeunesse, associations

Le billet d'Henri Poirier en charge de l'élaboration de notre PLU (Plan local d'urbanisme)

Débat sur le PADD

Le projet de PADD a été présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2022. Tous les conseillers présents ont pu s'exprimer sur ce sujet. Pas de modification substantielle du projet, mais des remarques dont il conviendra de tenir compte pour la rédaction des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) ou du règlement d'urbanisme.

Après ce débat sans vote, la commission de révision du PLU va poursuivre ses travaux par la rédaction du règlement d'urbanisme et des OAP.

Après la clôture du Conseil municipal, Monsieur le Maire a répondu au public présent dans la salle. Des désapprobations ont été formulées sur le projet de PADD ; on peut s'interroger sur les réelles motivations de ces oppositions. Le devoir d'une commune n'est-il pas de permettre à ses administrés de disposer d'équipements collectifs répondant à la demande : salle de réunions, espaces de sport ou de loisirs, etc. ? Il est à remarquer que des opposants à une nouvelle salle polyvalente sont les premiers à réclamer une salle suffisamment grande pour se réunir.

PLU
Plan Local d'Urbanisme
Asnières-sur-Oise

Journée du bien-être par l'association Sports et Loisirs

Pilates, sophrologie, qi-gong, yoga ou encore tai-chi-chuan ? Vous souhaitez un moment de détente et de bien-être rien que pour vous ou à partager entre amis ou en famille ? Ces prestations sont disponibles dimanche 5 février 2023. Cette journée est organisée par l'association Sports et Loisirs et est ouverte à tous.
Plus d'infos au 01 30 35 39 67 (à partir de 17 h sauf le mercredi) ou par mail : ecole-danse-asnieres@orange.fr.
Réservation obligatoire.

La coupe d'arbres au bois Bonnet inquiète

Courant décembre, une coupe d'arbres a été réalisée dans le bois Bonnet, le long de la route de Baillon. Certains promeneurs et habitants s'inquiètent. Le bois Bonnet, 822 ha, est situé sur le territoire des communes d'Asnières-sur-Oise, Chaumontel et Luzarches. Le bois Bonnet, tout comme la forêt de Chantilly, est la propriété privée de l'Institut de France, donc de l'État. Elle fait partie du domaine de Chantilly, légué en 1886 par le duc d'Aumale à l'Institut. C'est l'Office National des Forêts (ONF) qui est gestionnaire du bois. C'est une forêt sylvicole c'est-à-dire que l'ONF utilise des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération. Et comme le dit le général Millet, « *les arbres vieillissent comme les êtres humains. Il faut alors les couper pour en planter d'autres* ».

Des permanences à votre service

- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : lundi 20 février, de 14 h à 17 h, en mairie de Viarmes.
Prise de rendez-vous au : 01 73 24 45 18.
- Bus du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) : lundis 23 janvier et 6 février, place de l'Église. Prise de rendez-vous au 06 43 60 03 32 ou cias@c3pf.fr.

Sauvetage du cygnon de Baillon

Une habitante a sauvé le dernier cygnon de Baillon qui a été blessé suite à un différend avec ses congénères. La police municipale l'a ensuite rapidement déposé au centre de soins « Envol » à Bailleul-sur-Thérain (Oise) pour être soigné.

Troc plantes

Autour du verger organise un troc plantes et graines le 12 mars au verger communal.

Extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages en plastique sont acceptés dans le bac de tri au couvercle jaune ou bleu.
Ils rejoignent les emballages en métal et en carton, les briques alimentaires ainsi que les papiers. Les consignes de tri sont donc plus simples et identiques sur quasiment tout le territoire français.
Les performances de nos communes s'améliorent, mais nous pouvons et voulons aller plus loin. Le Syndicat Tri-Or est engagé à faire progresser le tri sélectif et le recyclage des emballages ménagers.
Quelles conséquences pour vous au quotidien ? Concrètement, une bonne partie des déchets que vous jetiez dans vos poubelles ménagères rejoint votre bac de tri.
S'il est trop petit, vous pouvez contacter Tri-Or pour en obtenir un plus grand, par téléphone au 01 34 70 05 60 ou en écrivant à bac@tri-or.fr et en précisant vos coordonnées complètes.

Méfiez-vous des intoxications au monoxyde de carbone

Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Afin de réduire les risques, ayez les bons réflexes :

- aérez au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

En cas de symptômes (maux de tête, fatigue, nausées), arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux, et appelez les secours.
Vous pouvez aussi installer un détecteur de monoxyde de carbone.

Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans *L'Actu* de décembre, je me désaltérais à la fontaine rue d'Aval-Eau en page 5.
Et pour ce numéro, je suis toujours bien cachée. À vous de jouer !

Distribution des colis de Noël aux seniors le 9 décembre

Repas choucroute par le Club Senior le 27 novembre

Le Noël de Risettes et Galipettes le vendredi 16 décembre

Le père Noël dans les écoles le 15 décembre

Aubade airs de Noël par l'Orchestre d'harmonie de Viarmes le 18 décembre place de l'Église

Marché de Noël à l'école de Baillon vendredi 9 décembre 2022 organisé par Co-Éducation Baillon

Plantation de bulbes par les enfants avec Autour du verger fin novembre

Cérémonie des vœux du maire le dimanche 8 janvier à l'Espace Josette-Jourde

Éric Therry, nouveau maire de la commune, a salué le travail effectué par Claude Krieguer, son prédécesseur.

De nombreux habitants et des personnalités locales ont répondu présents à l'invitation de la cérémonie des vœux du maire.

L'ancien maire, Claude Krieguer.

Patrice Robin, président de la C3PF.

Les habitants ont pu échanger entre eux et avec les élus.

Le député Guillaume Vuilletet entouré d'Éric Therry et de Claude Krieguer.

Éric Therry et Morgan Touboul, conseiller départemental.

Claude Krieguer et le sénateur Alain Richard.

Juliette Lefort et Hervé Windels, anciens conseillers municipaux, encadrent Éric Therry et Paule Lamotte.

Le major Buffière de la gendarmerie d'Asnières-sur-Oise et le lieutenant Ruault, de la caserne de pompiers de Viarmes, et Jacques Letellier.

Retrouvez encore plus de photos sur le site internet de la ville, rubrique Retour en images ou en scannant directement le code QR.

18 janvier

Assemblée générale d'Anim'Asnières à 20 h en mairie

23 janvier

Permanence du bus du CIAS place de l'Église

29 janvier

Galette du Club Senior à l'Espace Josette-Jourde

5 février

Journée bien-être par Sports et Loisirs à l'Espace Josette-Jourde

6 février

Permanence du bus du CIAS place de l'Église

12 février

Grati fringues par En tête la planète ! place de l'Église

Un Village Uni
Groupe minoritaire du conseil municipal

On tourne la page …
Cette nouvelle année débute avec la démission comme maire d'Asnières sur Oise de Claude KRIEGUER et la nomination de son remplaçant lors de la réunion du conseil municipal du 6 janvier 2023.
Depuis le lendemain des dernières élections municipales, ce secret de polichinelle était dans toutes les conversations des Asnièrois qui s'intéressaient un tant soit peu à la vie de notre village.
Si la stratégie électorale fut la bonne afin de gagner les élections municipales, en mettant en tête de liste le maire sortant, elle a abîmé notre démocratie locale, nourrie les critiques et le rejet de nos institutions.
Nous savons tous, que notre démocratie est fragile, les citoyens sont de plus en plus exigeants, nous devons être déontologiques irréprochables et les coups politiques doivent être bannis de nos pratiques.
Cette séquence se terminant, nous devons aller de l'avant et agir pour l'avenir de notre village, de nombreux chantiers sont en cours et d'autres à réaliser pour le bien-être de nos concitoyens.
La démarche doit être collective et se dérouler dans l'écoute et le dialogue permanent entre la majorité et l'opposition et avec les citoyens volontaires, nous devons revivifier la démocratie locale pour l'intérêt du collectif.
Dès le mois de mars, le budget 2023 devra être voté à l'équilibre avec toutes les difficultés annoncées sans provoquer des augmentations d'impôts insupportables pour les familles, le travail sur le PLU devra se finaliser suite au vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au mois de décembre 2022.
Les actions vers l'enfance et la jeunesse doivent être maintenues et développées comme l'ouverture du centre de loisirs pendant toutes les vacances scolaires.
Il est aussi primordial dans un climat de morosité ambiant, de développer des évènements festifs et culturels et de soutenir le milieu associatif.
Notre ligne de conduite reste inchangée et cohérente, nous nous basons sur le programme que nous vous avions présenté lors des dernières élections municipales et sur la confiance que les 47 % d'électeurs nous avaient apportée.
Nous profitons de cet espace pour présenter à tous les Asnièroises et Asniérois nos meilleurs vœux et une bonne année 2023

Bien Faire pour Bien Vivre
Groupe majoritaire du conseil municipal

Écouter les habitants et répondre aux attentes est le moteur qui anime notre équipe depuis plus de deux ans. En ce début d'année, avant notre bilan de mi-mandat, voici un aperçu de quelques réalisations.
En matière d'urbanisme, la révision du Plan local d'urbanisme, qui nous est imposée, a pour objectif principal de préserver la qualité environnementale de notre village, de prendre en compte les besoins d'équipements, en concertation avec nos partenaires et avec les habitants d'Asnières-sur-Oise, tout en répondant aux exigences de l'État.
Sur le plan financier, nous mettons en place toutes les solutions de financement appropriées à nos projets en sollicitant l'État, la Région et le Département. Nous devrons tenir compte dans notre prochain budget du contexte d'inflation qui nous impacte tous en préservant au mieux notre budget de fonctionnement.
De nombreux travaux ont été réalisés : l'aménagement et la végétalisation de la place de l'Église, l'entretien de nos routes, le fleurissement de la ville. Des trottoirs ont été élargis pour la sécurité des piétons, devant la boulangerie et Grande-Rue, sécurisant ainsi l'accès des enfants à l'école sans traverser la rue.
La suppression progressive des stops, avec le rétablissement de la priorité à droite, l'instauration du 30 km/h et l'installation de chicanes à Baillon pour réduire la vitesse à l'entrée du hameau participent à la mise en sécurité de nos concitoyens. Des parkings ont été créés, face à la mairie et Grande-Rue qui, avec son parcours piéton, facilite l'accès à l'école maternelle et primaire évitant l'encombrement de la place de l'Église et les dangers pour les enfants. Les réfections totales de l'avenue des Acacias et de la ruelle Saint-Laurent ont été réalisées.
Nous avons mis en place l'accueil de loisirs, ouvert maintenant pendant les petites vacances scolaires, qui propose une multitude d'activités et sorties. Des peintures de classes ont été faites et elles sont maintenant toutes équipées de TNI.
Le bâtiment de la mairie a été transformé pour accueillir au mieux nos concitoyens. Les services administratifs se sont modernisés et continuent à le faire pour offrir un meilleur service public.
Des projets réalisés par l'équipe municipale pour bien faire et pour bien vivre. Nous vous souhaitons une excellente année 2023.

Directeur de la publication : Éric Therry. Rédacteur en chef : Philippe Marcot. Rédactrice en chef adjointe : Aude Rougeaux. Graphisme et mise en page : Aude Rougeaux. Ont contribué à ce numéro : Sonia Anseaume, Manon Viple. Photos : associations, Philippe Marcot, Aude Rougeaux, Manon Viple. Toutes les illustrations et photos sont soumises à autorisation de reproduction. Édition : Mairie d'Asnières-sur-Oise, 20 rue d'Aval-Eau, 95270 Asnières-sur-Oise. Janvier 2023. Tirage : 1400 exemplaires. Impression : JB Impressions, ZA du Pré de la Dame Jeanne, 60128 Plailly. Dépôt légal : janvier 2023.

MAIRIE D'ASNIÈRES-SUR-OISE
20 rue d'Aval Eau - 95270 Asnières-sur-Oise
Tél. : 01 30 35 41 41 - www.ville-asnieres-sur-oise.fr
/villeasnieressuroise
Application mobile gratuite « Asnières-sur-Oise »